

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2011 (21h00)**

Présents : M. Gérard CROZIER, Maire, M. Jean-Michel CHAGNON, Mme Catherine BESSON, M. Jean-François DURAND, Mme Jocelyne CASTON, adjoints, M. Bernard VINCENT, Mmes Martine COTTE, Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Mme Corinne RINGUENOIRE.

Excusé(e)s : MM. Guy VIGLIOCCO (procuration donnée à Jean-Michel CHAGNON), Olivier MIGNEREY (procuration donnée à Gérard CROZIER), Jacky COLLIGNON (procuration donnée à Jocelyne CASTON), Albert PETIT (procuration donnée à Martine COTTE), Mmes Martine DEUS (procuration donnée à Bernadette GOLIN), Roselyne RASPAIL (procuration donnée à Catherine BESSON).

Secrétaire de séance : Mme Bernadette GOLIN.

---

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation.

### **REFORME DU REGIME DES TAXES LOCALES DUES AU TITRE DES OPERATIONS DE CONSTRUCTION :**

La loi de finances rectificative du 29 décembre 2010 modifie en profondeur le régime des taxes actuelles et crée à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, la Taxe d'Aménagement (TA) au profit des communes et départements. Melle PONS, responsable de l'urbanisme à Allex explique que la réforme vise une simplification du système, une plus grande souplesse pour les collectivités et la lutte contre l'étalement urbain. Cette taxe remplacera la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS), et la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE). Elle vise également à remplacer d'ici à 2015, plusieurs autres participations existantes. Elle sera due pour toute opération de construction soumise à déclaration (PC, DP) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012. Elle comprend une part communale et une part départementale. Elle permettra à la commune de financer la création ou l'extension d'équipements induits par l'urbanisation. Son calcul repose sur une surface fiscale correspondant à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes dont la hauteur sous plafond est supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades. La notion de SHON est donc supprimée. L'épaisseur des isolations n'est plus prise en compte. Les sous-sols, garages, stationnements et piscines sont en revanche comptabilisés. La TA communale s'établira en multipliant la surface fiscale par 660 € (valeur nationale hors Ile de France) et par le taux communal. Un régime d'abattements et d'exonérations accompagne ce nouveau dispositif. Les cent premiers m<sup>2</sup> des habitations bénéficient par exemple d'un abattement de 50 %, ainsi que les locaux industriels, artisanaux.

La commission communale urbanisme propose de fixer le taux communal à 3% considérant qu'il faut maintenir le niveau actuel des ressources pour la Commune, sans toutefois accentuer la pression fiscale. L'effort fiscal porterait ainsi sur les plus gros projets. Les conseillers sont favorables à cette proposition qu'elle considère cohérente avec le territoire. Le taux de la TA est donc fixé à 3 % ; les conseillers se donnent une année pour dresser un premier bilan.

### **ROUTE DES AURES : ACHAT DE LA PARCELLE ZI 266 à M. et Mme RONDEAU :**

Le tracé de la Route des Aures empiète sur la propriété de M. et Mme RONDEAU. Le cabinet DARRAS a effectué le bornage correspondant à l'emprise de la voie sur cette propriété, tandis que la Commune consultait France Domaine. La Commune va donc acquérir la parcelle cadastrée ZI n° 266 de 36m<sup>2</sup>, appartenant à Mme et M. Philippe RONDEAU, au prix de 40 € le m<sup>2</sup>, soit 1 440 €.

### **ECLAIRAGE PUBLIC : REGROUPEMENT DE DOSSIERS**

#### **Dossiers : Avenue Henri Seguin / Barnaire et Rue des Amandiers / Montée de Laye**

Le Maire rappelle les deux projets d'éclairage public approuvés en Conseil municipal les 30 mai et 11 octobre 2011, à savoir l'implantation de candélabres dans le Village (Avenue Henri Seguin, Chemin du Jeu), à Barnaire (Rue des Ramières), ainsi que dans la Rue des Amandiers et dans la Montée de Laye. Ces travaux font actuellement l'objet d'une attribution de subvention par le Syndicat des Energies de la Drôme. Pour la réalisation des travaux, le Maire propose de regrouper les dossiers et de ne lancer qu'une procédure de passation de marché public de travaux. Les Conseillers accepte à l'unanimité cette proposition et rappelle que le Maire est autorisé par délégation, à conduire la procédure, les crédits étant déjà inscrits au budget.

## **FORAGE PROFOND DE RECONNAISSANCE EN EAU POTABLE :**

### **Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Ville de Crest**

Le Maire rappelle les délibérations du 19.07.2010 et 21.03.2011 par lesquelles le projet de forage profond de reconnaissance en eau potable a été mis en oeuvre au mois d'octobre 2011. C'est le résultat d'une longue réflexion technique et financière engagée depuis plusieurs années. Le Maire en rappelle les grandes étapes ainsi que l'objectif qui est de doter la commune d'Alex d'une seconde ressource en eau potable. L'entreprise BRIES et Fils (84207 CARPENTRAS) et l'entreprise TRUCHET (26300 PIZANCON) son sous-traitant, ont été retenus pour réaliser les travaux. Sachant que l'Agence Régionale de Santé a donné l'autorisation de forer à la commune d'Alex en février 2011, et que la Commune de Crest partage les mêmes préoccupations qu'Alex vis-à-vis de la vulnérabilité de sa ressource actuelle, il a été convenu que Crest bénéficierait des résultats obtenus et participerait financièrement à la recherche lancée Alex, à hauteur de 20 000 €. Cette participation viendrait s'ajouter à la dotation de l'Etat (DETR) de 37 000 € et à la subvention du Conseil général de la Drôme de 4 600 €. L'Agence de l'Eau ne s'est pas encore prononcée. Les engagements techniques et financiers pris par Alex et Crest ont fait l'objet d'une convention, que les conseillers approuvent à l'unanimité.

### **MICRO-CRECHE : AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX**

Jean-Michel CHAGNON, 1<sup>er</sup> adjoint, dresse le bilan financier des travaux d'aménagement de la micro-crèche intercommunale. Le montant total des marchés signés avec les sept entreprises retenues s'élevait à 91 975 € HT. Des modifications ont été apportées au cours des six mois de chantier, mais l'enveloppe budgétaire a été respectée. Un contrôle par lot est néanmoins nécessaire. L'assemblée délibérante approuve ainsi deux avenants supérieurs à 5% relatifs aux lots 5 (Electricité) et 6 (Plomberie/chauffage). Ils correspondent à des travaux imprévus ou supplémentaires, comme l'adaptation des installations de chauffage existantes aux normes des établissements recevant du public ou l'installation de matériel plus adapté, plus sécurisant pour les enfants (luminaires, baignoire). Ces surcoûts ont été entièrement compensés sur l'ensemble de l'opération. Le Maire conclue en rappelant que la subvention de 132 000 € octroyée par la Caisse d'Allocation Familiale de la Drôme a couvert la totalité des travaux et une partie du coût d'acquisition du bâtiment, et que la micro-crèche a ouvert ses portes le 3 octobre dernier. MM. CHAGNON et PETIT sont une nouvelle fois remerciés pour leur implication dans le suivi du chantier.

### **INTEGRATION DES NOUVELLES VOIES ET RUES DANS LES BUREAUX DE VOTE**

Le travail de dénomination des voies communales et de numérotation des habitations du village s'est déroulé en 10 étapes depuis 2005 ; il est désormais terminé. La pose du matériel s'achève. La composition des deux bureaux de vote doit être actualisée et faire référence aux noms de rues et non plus aux quartiers. Les conseillers approuvent la liste de rues affectée à chaque bureau.

### **DIVERS**

#### **• Intervention des adjoints et présidents de commissions**

Mme Jocelyne CASTON, adjointe déléguée à la communication, énonce quelques statistiques de fréquentation du nouveau site Internet municipal, et ajoute que la gazette annuelle est en préparation.

Mme Catherine BESSON, adjointe aux affaires scolaires, donne un bref récapitulatif des dépenses et travaux réalisés à l'école publique ces derniers mois. L'achat de trotinettes reste à effectuer, de même que l'achat d'un abri extérieur pour les jeux de cour.

M. Christian SIRON, trésorier de l'association de gestion de la MARPA, indique que D.A.H. est l'opérateur qui a été retenu pour réaliser le bâtiment, et que les compagnies d'assurance sont actuellement sollicitées.

Mme Bernadette GOLIN, adjointe déléguée aux associations, rappelle que le 09.12.2011 aura lieu la décoration du sapin de Noël (Place du village) par les enfants, et le 16.12.2011, le spectacle de Noël.

M. Jean-François DURAND, adjoint à la voirie, indique que le programme de voirie 2012 sera essentiellement consacré à la remise en état du Chemin des Cottés. Les riverains seront invités à une réunion en début d'année pour prendre connaissance du projet que la Commune souhaite mettre en oeuvre.

M. Jean-Michel CHAGNON, 1<sup>er</sup> adjoint et président de la commission cantine, annonce que la livraison du nouveau mobilier cantine est prévue pendant les vacances de Noël.

#### **• Don de « Eugénie » (Pompe à incendie)**

La commune envisage de faire don de la pompe à incendie portant le prénom « Eugénie », actuellement stockée dans l'ancien local des pompiers, à l'association ASPIRO d'Etoiles-sur-Rhône.

Le Maire termine en annonçant le départ à la retraite de M. Jean-Pierre GIOMETTI, trésorier municipal, qu'il remercie pour son dévouement. Il souhaite la bienvenue à Mme Sylvie DENNETIERE, son successeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 22h55.